

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 24/05/2012

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 31 mai 2012**

--- o0o ---

L'an deux mille douze, le trente et un mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, de ZANET, DEHEZ, Mme DEGOS, MM. LAMOTHE, DUBOS, BATS, Mme BERBILLE, M. CABANNES, Melle POLESE, M. DUPOUY, Mme DUBUN, MM. MARSAN, LASSUS, Melle DAVERAT, Mme ROCA, M. BRUEY, Melle ULMANN, Mmes DEHEZ-BATISTA (a procuration pour Mme ROLLIN), LEFORT.

Etaient excusés : M. DUCASSE, Mme ROLLIN (a donné procuration à Mme DEHEZ-BATISTA), M. MOUCHEBOEUF.

Un scrutin a eu lieu, Melle POLESE Carine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D

Délibération n°2

DELIBERATION

Rapporteur : Jean-François BROQUÈRES, Maire

OBJET : Convention pour la Mise à disposition d'un agent de la Ville de TARTAS, auprès de la Commune de MEILHAN

Le Maire informe l'assemblée que la commune de MEILHAN sollicite la commune de TARTAS pour la mise à disposition d'un agent ponctuellement sur une période de quelques mois, à compter du 18 juin 2012.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE avec 18 votes pour, 1 vote contre (M. DEHEZ) et 2 abstentions (Mme DUBUN et M. BRUEY) de donner un avis favorable.

AUTORISE M. le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un agent auprès de la commune de MEILHAN, étant précisé que la commune se fera rembourser le temps de travail passé.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

J-F. BROQUÈRES